

Conditions Générales de Vente (CGV)

1. Objet et champ d'application

Les présentes CG régissent l'ensemble des prestations techniques, ventes, réparations, diagnostics, dépannages et autres interventions effectuées par REPARABLE, C. BERTHOLET (« le Prestataire »), pour tout client (« le Client »), professionnel ou particulier, sur le territoire suisse.

2. Formation du contrat

Tout contrat est réputé formé dès l'un des éléments suivants :

- acceptation écrite, orale ou numérique d'un devis ou offre,
- signature d'un bon de commande,
- paiement total ou partiel d'un acompte,
- début d'exécution volontaire de la prestation à la demande du Client.

Les échanges par email, messagerie ou via signature numérique ont valeur contractuelle.

3. Prestations fournies

Les prestations comprennent, selon le cas :

- la réparation, la maintenance et le dépannage d'équipements, machines, véhicules ou installations,
- la vente de pièces, équipements ou accessoires,
- l'analyse, le conseil technique ou la remise en état partielle ou complète,
- les déplacements et interventions sur site.

Le Prestataire conserve la liberté d'utiliser des pièces neuves, reconditionnées ou d'occasion si cela est préalablement accepté ou justifié par des contraintes techniques ou de disponibilité.

4. Délais et conditions d'intervention

Les délais indiqués sont estimatifs. Aucun dédommagement ne saurait être exigé en cas de retard, sauf clause expresse.

Le Client s'engage à garantir un accès libre, sécurisé et opérationnel au lieu d'intervention.

Toute entrave (accès impossible, environnement dangereux, équipement indisponible) pourra entraîner la facturation intégrale du déplacement + 1 heure de travail minimum.

5. Tarification, frais et suppléments

Les prestations sont facturées :

- selon un tarif horaire ou forfaitaire en vigueur au jour de l'intervention,
- en francs suisses (CHF), hors TVA sauf disposition contraire,
- hors frais de déplacement, consommables, fournitures, manutention et diagnostic.

Le Prestataire se réserve le droit de facturer :

- des majorations pour intervention urgente, week-end ou jours fériés (+50 à 100%),
- un temps d'attente, dès 15 minutes d'immobilisation sur site sans possibilité d'agir,
- des frais de préparation et commande spécifiques, non remboursables.

6. Conditions de paiement

Sauf accord écrit contraire :

- paiement à 30 jours nets dès facturation,
- acompte exigé pour tout montant > CHF 1000.- ou pièce spécifique.

Le défaut de paiement à échéance entraîne :

- l'exigibilité immédiate de la totalité de la créance,
- des intérêts moratoires à 5% par an dès le 31^e jour,
- des frais de rappel de CHF 20.- (2 rappels max avant poursuites).

En cas de retard récurrent ou doute sur la solvabilité, le Prestataire se réserve le droit de suspendre toute prestation en cours ou future.

7. Annulation, modification ou indisponibilité

Toute annulation à moins de 24h de l'horaire prévu entraîne la facturation d'un forfait minimum de : *selon grille tarifaire en vigueur*

Tout report demandé <12h avant intervention sera facturé à hauteur de 50% du temps réservé si le créneau ne peut être réattribué,

En cas de désistement unilatéral après commande spéciale ou devis signé, le Client est redevable des frais engagés (commandes, déplacements, temps de préparation...).

8. Réserve de propriété et droit de rétention

Le Prestataire conserve la propriété intégrale des pièces, composants ou équipements livrés jusqu'au paiement intégral de la facture.

Il se réserve un droit de rétention sur les biens réparés ou installés tant que les montants dus ne sont pas réglés.

9. Garantie et exclusion de garantie

9.1. Prestations de service

Les réparations sont garanties 3 mois, uniquement sur les éléments réparés, sauf :

- détérioration due à un tiers ou à une mauvaise utilisation,
- absence d'entretien ou modification par un tiers,
- environnement de fonctionnement inapproprié.

9.2. Pièces et équipements

Neufs : garantie selon fabricant (souvent 12 à 24 mois),

Occasion/reconditionné : garantie contractuelle de 1 mois, sans engagement au-delà.

Toute réclamation doit être adressée par écrit sous 5 jours après réception ou intervention.

L'ouverture, l'intervention d'un tiers ou le démontage annulent toute garantie.

10. Limitation de responsabilité

La responsabilité du Prestataire est strictement limitée au montant de la facture concernée.

En aucun cas, le Prestataire ne pourra être tenu responsable :

- des dommages indirects, pertes d'exploitation ou de données,
- d'un préjudice commercial,
- d'un arrêt de production,
- d'une défaillance préexistante non détectable,
- d'un mauvais usage ou détournement de l'équipement réparé.

Le Prestataire n'assume aucune responsabilité en cas de refus d'exécuter une réparation jugée risquée, non sécurisable ou juridiquement incertaine.

11. Protection des données (nLPD)

Les données collectées sont strictement utilisées pour :

- la gestion contractuelle (facturation, suivi, historique),
- les obligations fiscales ou légales,
- les relances ou rappels.

Aucune donnée n'est cédée à des tiers à des fins commerciales.

Le Client peut à tout moment demander accès, rectification ou suppression de ses données (art. 25 ss nLPD 2023).

12. For juridique et droit applicable

Sauf disposition contraire, sont seuls compétents les tribunaux ordinaires du canton de domicile du Prestataire pour tout litige pouvant survenir entre le Client et le Prestataire concernant l'interprétation et l'exécution de leur contrat ainsi que les présentes conditions générales. Le droit suisse est applicable.

13. Modifications et validité

Ces CG peuvent être modifiées à tout moment, avec publication de la version actualisée sur le site internet ou sur demande.

Les conditions en vigueur à la date du contrat font foi.

Si une clause est jugée invalide, les autres dispositions restent pleinement applicables.

14. Reconnaissance

Une commande selon 2. Formation du contrat, implique la reconnaissance par le Client des présentes Conditions Générales de Vente

Corseaux, Juillet 2025.